

vinces. Il n'est pas nécessaire de rien dire de plus pour faire ressortir l'objection que je soulève contre le présent bill, à savoir qu'il impose au Parlement la doctrine qu'il est juste et convenable que le Gouvernement fédéral s'immisce dans l'administration des affaires provinciales, ingérence qui est entièrement contraire au principe fondamental de la Constitution de ce pays et qui, à mon avis, porte atteinte à la dignité des gouvernements provinciaux et des provinces qu'ils représentent.

M. BURRELL: Je ne désire pas retenir la Chambre, mais je voudrais commenter en peu de mots les observations des représentants de Saint-Jean (M. Pugsley) et d'Edmonton (M. Oliver). Il semble étrange que, lorsque le Gouvernement fédéral a le désir, et témoigne de son désir, de venir en aide à l'agriculture dans tout le pays, de trouver un moyen de se rendre aux vœux des différentes parties du Canada, il y ait autant de critique.

Le représentant d'Edmonton dit qu'il y a ingérence dans les affaires des provinces, et il demande pourquoi chaque province n'est pas en mesure de faire ses propres dépenses pour l'agriculture. C'est que précisément nous voulons suivre à l'avenir une ligne de conduite qui ne favorisera pas l'ingérence, mais qui permettra aux gouvernements provinciaux et aux autorités fédérales d'agir librement dans leurs sphères respectives.

En déposant le bill, j'ai déclaré que nous avions l'intention de prendre des mesures provisoires jusqu'à ce que nous puissions examiner toute la question, en vue d'obvier à la multiplication des travaux qui a lieu à l'heure qu'il est. Je pourrais citer plusieurs cas dans lesquels nous faisons un travail qui leur conviendrait mieux, des cas d'empiètement sur nos attributions respectives et de conflit de pouvoirs. Nous avons déposé ce projet de loi en attendant que nous constations, grâce à un examen approfondi, ce que les provinces veulent et devraient faire et ce que nous voulons et devrions faire, car nous avons compris que le Parlement devrait au moins donner immédiatement une allocation afin de permettre aux provinces de dépenser plus pour l'agriculture.

Cependant, les députés de la gauche paraissent appréhender qu'on emploie cet argent à des fins dégradantes. Le ministre, ni moi, à titre de ministre de l'Agriculture ne désirons le consacrer à autre chose qu'à favoriser les intérêts bien entendus de l'agriculture dans les différentes provinces. Le représentant de Saint-Jean a appelé mon attention avec son ingénuité coutumière, qu'il me permette de le lui dire, sur certaines observations faites au cours du dernier

débat sur le présent bill. Il a une grande maîtrise de la langue anglaise, il va nous dire, mais je crois qu'il s'est embrouillé dans ce cas-ci. Voici la citation empruntée au hansard:

M. PUGSLEY: Eh bien! pourquoi le bill ne le décrète-t-il pas?

M. BURRELL: Je ne vois pas pourquoi.

Je n'ai pas ajouté le mot "pas". Je ne me rappelle pas les paroles mêmes dont je me suis servi, mais il est évident que j'ai voulu dire: "je ne vois pas pourquoi le bill le décréterait". La finesse de mon honorable ami a été trop loin.

M. PUGSLEY: Je crois que c'est l'honorable ministre (M. Burrell) qui est trop ingénieux.

M. BURRELL: L'honorable député est très habile à manier la langue anglaise, mais il est allé trop loin dans ce cas-ci. Je ne me rappelle pas exactement mes paroles, mais j'ai dit que je ne voyais pas pourquoi le bill le décréterait. Je veux bien que la somme soit répartie lors du dépôt du budget supplémentaire. Je ne puis que répéter, ce que la gauche ne semble pas comprendre, que ce programme n'est pas définitif. Lorsque j'ai demandé à présenter le bill, j'ai déclaré que nous n'approuvions pas nécessairement le principe d'une subvention en argent aux provinces comme programme définitif à l'égard de l'agriculture, mais que nous nous proposons d'accorder plus d'aide qu'autrefois et que, lorsque nous aurons trouvé la bonne orientation, nous étudierions la question d'une façon plus complète et plus efficace que nous ne pouvons le faire à présent. Il me répugnerait de penser que ces messieurs s'opposent à ce que le Gouvernement vienne en aide à l'agriculture plus généreusement qu'autrefois.

(L'amendement de M. Pugsley est repoussé sur division.)

La motion est adoptée. Le bill est lu une 3e fois et adopté.

DISCUSSION DU PROJET MODIFIANT LA LOI DU YUKON.

La Chambre siège de nouveau en comité général et passe à l'examen des articles du bill (n° 123), déposé par M. Doherty, tendant à modifier la loi du Yukon.

Sur l'article 4 (cour d'appel).

M. LEMIEUX: Le ministre de la Justice n'était pas présent hier lorsque ce bill a été mis en discussion. J'ai alors proposé d'examiner si M. le juge Dugas ne devrait pas être nommé au nouveau poste de juge dans la province de Québec. L'honorable ministre connaît M. le juge Dugas mieux que moi, car il a fait partie du barreau en même temps que lui, presque avant ma